

 **LIEU :** Locaux du CFPPA, exploitation du Valentin et autres

 **DURÉE :**
Environ 917 h en centre
et 280 h en entreprise.

 **EFFECTIF**

- Minimum : 15
- Maximum : 30

 **PROCHAINE SESSION :**
Du 05 octobre 2026
au 25 juin 2027

 **PUBLICS CONCERNÉS :**
Toute personne porteuse d'un
projet à l'installation agricole

Pré requis :
Avoir 18 ans

 **taux de réussite**
(2024-2025)
16 stagiaires
présentés

 **taux d'insertion**
(2023-2024)

 **taux de satisfaction**
(2024-2025)

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Formation diplômante (diplôme de niveau 4) en présentiel

 (RNCP 38093 | Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire | date de publication: 13/10/2023

OBJECTIFS

Le BP REA permet de **se former au métier d'agriculteur** en apportant toutes les **bases indispensables** pour s'installer.

- Acquérir des **compétences agricoles, scientifiques et techniques**, en vue de concrétiser un projet d'installation en agriculture
- Acquérir la **capacité professionnelle** afin d'obtenir des aides de l'Etat à l'installation

Objectifs opérationnels :

- Se situer en tant que **professionnel**
- **Piloter** le système de production
- **Conduire le processus de production** dans l'agro-système
- Assurer la **gestion technico-économique, financière et administrative**
- **Valoriser les produits ou services** de l'entreprise agricole
- S'adapter à des **enjeux professionnels** particuliers

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est composée de 7 blocs de compétences indépendants appelés unités capitalisables, les objectifs sont les suivants :

C1 : Se situer en tant que professionnel

C2 : Piloter le système de production

C3 : Conduire le processus de production dans l'agro-éco-système (modules proposés : arboriculture, maraichage, élevage, grandes cultures, grandes cultures option paysan boulanger)

C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise (commercialisation et négociation)

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

C7 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Pratique: 280 heures de stage minimum

Mise à niveau: Éventuelle selon tests de positionnement en mathématiques et informatique

UCARE C6 proposées à Bourg lès Valence :

Transformer la production de fruits ou de légumes, Réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole, Réaliser les opération de production de l'atelier maraichage, Réaliser les opérations de production de l'atelier plants et semences, Mettre en place une activité de restauration sur l'entreprise agricole;

UCARE C7 proposées à Bourg lès Valence:

Fabriquer du pain à partir des farines de l'entreprise agricole, Améliorer la performance énergétique de l'entreprise agricole, Mettre en place un système agroforestier.

A noter : pour les C3 , C6 et C7, d'autres modules peuvent être suivis de manière spécifique dans un autre CFPPA ou à distance.

L'obtention d'une UC peut faire l'objet de la délivrance d'une attestation de réussite



CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait suite à un entretien et des tests de positionnement.

Pour les demandeurs d'emploi, une prescription (France travail ou Mission Locale ou CAP Emploi ou du CIDFF...) est indispensable pour pouvoir suivre la formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention d'un financement.

Présence indispensable à une des Informations

Collectives suivantes (dates 2026):

- Mercredi 28 janvier
- Jeudi 19 février
- Mercredi 25 mars
- Jeudi 30 avril
- Mercredi 27 mai
- Mercredi 17 juin
- Vendredi 10 juillet
- Vendredi 4 septembre

COÛT ET FINANCEMENT

- **Pour les demandeurs d'emploi** : financement de la formation par la Région Auvergne Rhône Alpes et le FSE.
- **Pour les salariés en PTP** : Transition Pro
- **Pour les indépendants** : CPF et/ou autofinancement.

POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

- Création, association ou reprise d'exploitation
- Salariat agricole

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis des stagiaires selon plan d'évaluation et épreuves (basées sur des situations professionnelles) agréés par un jury permanent régional. Toutes les capacités (= bloc de compétences) doivent être validées pour obtenir le diplôme d'état "BP - Responsable d'entreprise agricole"

NB 1 : la capacité 1 et des UCARE peuvent être validées par équivalence académique selon diplômes obtenus précédemment

NB 2 : chaque bloc de compétences peut être acquis individuellement

L'obtention d'une UC peut faire l'objet de la délivrance d'une attestation de réussite

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilans individuel et collectif en cours et en fin de formation

RYTHME DE LA

924h en centre | 280h en stage pratique minimum

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Rythme hebdomadaire : 35 h

Allègement possible selon vos expériences professionnelles, diplômes acquis ou formation en lien avec le diplôme.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques (présentiel et distanciel)
- Travaux individuels et de groupe
- Travaux dirigés/pratiques
- Visites, témoignages...
- Etude de cas
- Echanges de pratiques
- Rencontres avec des professionnels : Chambre d'Agriculture, établissements bancaires, réseaux agricoles ...

MOYENS TECHNIQUES

- Exploitation pédagogique du Valentin (arboriculture fruitière en AB, élevage bovin lait en AB, production de lait bio, parcelle viticole)
- Parcelle et serre pédagogique maraîchères
- Atelier agroalimentaire VALIAA
- Atelier semences VALSEM
- Point de vente collectif « La Musette de Valentine » (groupement des producteurs)...



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.

